



## LES APPUIS A LA VIE ASSOCIATIVE EN AUVERGNE

(mise à jour en 22 Septembre 2014 - Source : [www.association.gouv.fr](http://www.association.gouv.fr))

### 1- les Délégués Départementaux à la Vie Associative (DPVA) :

DDCSPP 03	DDCSPP 15	DDCSPP 43	DDCS 63
Mme Véronique SOUSSAN  20 rue Aristide Briand CS 60042 03402 YZEURE CEDEX TEL : 04.70.48.35.84  <a href="mailto:veronique.soussan@allier.gouv.fr">veronique.soussan@allier.gouv.fr</a>	Mme Colombe NAUD-CANDILLIER  BP 739 15007 AURILLAC CEDEX TEL : 04.71.48.69.76  <a href="mailto:colombe.candillier-naud@cantal.gouv.fr">colombe.candillier-naud@cantal.gouv.fr</a>	Mme Gaëlle SCHMITZ  24 BD Alexandre Clair 43000 LE PUY-EN-VELAY TEL : 04.71.09.80.85.  <a href="mailto:gaelle.schmitz@haute-loire.gouv.fr">gaelle.schmitz@haute-loire.gouv.fr</a>	Mme Anne-Laure MOREL  60 avenue de l'Union Soviétique 63058 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1 Tél : 04 73 14 76 38  <a href="mailto:Anne-Laure.MOREL@puy-de-dome.gouv.fr">Anne-Laure.MOREL@puy-de-dome.gouv.fr</a>

### 2- les Appuis à la Vie Associative sur les territoires :

	PAVA <sup>1</sup>	CRIB <sup>2</sup>	Réseau MAIA <sup>3</sup>
ALLIER	3 - Centre Social de Chevagne - Centre Social du Pays de Tronçais Val de Cher - Centre Social Ebreuil	2 -GE2A - Ligue de l'Enseignement 03	oui
CANTAL	4 - PIJ de Maurs - OMJS St Flour - Centre socioculturel Ytrac - Ligue de l'enseignement 15	1 CDOS 15	oui
HAUTE-LOIRE	3 -Centre social de Brioude -MJC Espaly -ACIJA Monistrol sur Loire ( en cours Centre Social Chambon/lignon)	1 - CDOS 43	oui
PUY DE DOME	8 - CREFAD Clermont-Fd - AIA Courpière - Familles Rurales 63 à lezoux - Ligue de l'Enseignement 63 (juniors associations ) Clermont-Fd - Mairie de Pont du Chateau - ADACL St Germain L'Herm - PIJ Thiers - Coopéraction Clermont-Fd	2 - CDOS 63 - La CRESS avec le dispositif CLARA	oui
TOTAL	18	6	

<sup>1</sup> PAVA : Point d'Appui à la Vie Associative

<sup>2</sup> CRIB : Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles

<sup>3</sup> MAIA : Missions d'Accueil et d'Information des Associations

### 3- Le soutien à l'emploi associatif et à la formation des bénévoles

#### ➤ Les délégués départementaux à la vie associative (DDVA)\*

La circulaire du 22 décembre 1999 relative aux relations de l'Etat avec les associations dans le département a affirmé les missions des services déconcentrés du ministère chargé de la vie associative (les DDVA) et incité à la mise en place des Missions d'accueil et d'information des associations (MAIA). Le rôle des DDVA a été renforcé par le décret 2004-323 du 8 avril 2004. Leurs priorités portent sur :

- la formation des bénévoles, des dirigeants associatifs et des "correspondants associations" des services déconcentrés de l'Etat ;
- la connaissance du tissu associatif ;
- l'engagement et la participation des jeunes ;
- les questions liées à l'emploi associatif ;
- l'élargissement des réseaux MAIA.

#### ➤ Les missions d'accueil et d'information des associations (MAIA)\*

Les MAIA ont pour mission d'informer et d'apporter un appui de proximité aux associations. Placées sous l'autorité du préfet de département, elles sont pilotées et animées par le délégué départemental à la vie associative. Les MAIA sont composées de représentants des services de l'Etat qui sont les correspondants privilégiés des associations. Elles sont le centre d'un réseau de lieux-ressources à la disposition de l'ensemble des partenaires intervenant dans le cadre du développement de la vie associative. Elles établissent des partenariats avec les autres acteurs impliqués dans l'information, l'accueil et l'appui aux associations, tels que les fédérations associatives, les collectivités locales, les points d'appui à la vie associative. Les MAIA assurent la coordination du réseau d'appui à la vie associative constitué, la centralisation et la diffusion de toutes les informations relatives à la vie associative, l'observation de la vie associative locale.



#### ➤ Les centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB)\*

Initialement dédié au secteur sportif, les CRIB s'adressent aujourd'hui à l'ensemble du champ associatif.



Les CRIB ne constituent pas une structure nouvelle supplémentaire mais s'appuient au contraire en priorité sur des associations déjà existantes et peuvent constituer une structure départementale simple ou une structure tête de réseau comportant une ou plusieurs antennes ou permanences - lieux spécifiques et identifiés permettant de réaliser des entretiens individualisés. Des postes FONJEP ont été attribués afin de professionnaliser, structurer et animer les CRIB. Les CRIB participent à la mise en réseau des partenaires œuvrant dans le domaine de l'information, du conseil et de l'expertise. Le dispositif a été mis en place en lien étroit avec le délégué

départemental à la vie associative (DDVA) et en cohérence avec le réseau de la mission d'aide et d'information des associations (MAIA). Les bénévoles doivent pouvoir trouver auprès des CRIB des informations concrètes, un accompagnement de conseils sur l'administration, la vie statutaire, la gestion comptable, la fiscalité et les questions relatives à l'emploi.

#### ➤ Le FDVA (Fonds pour le développement de la vie associative)

Il a été créé par le décret n° 2011-2121 du 30 décembre 2011. Il a remplacé le Conseil du développement de la vie associative (CDVA). Près d'un million d'associations reposent sur le seul investissement de leurs bénévoles. Former ces derniers contribue au développement des projets dans la durée. La formation des bénévoles est un véritable outil de gestion des compétences, pour motiver, fidéliser, contribuer au renouvellement mais aussi enrichir les parcours professionnels.



#### ➤ Les fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)



La loi n° 2006-586 du 23 mai 2006[1] prévoit que le FONJEP est un organisme qui procède, pour le compte et à la demande de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, au versement de subventions allouées au financement, dans le cadre d'un projet associatif, de la rémunération de personnels employés par les associations. Les subventions versées par l'intermédiaire du FONJEP ont pour objectif de soutenir la structuration du tissu associatif sur le territoire, en facilitant la rétribution de personnels

associatifs qui remplissent des fonctions de pilotage, d'animation de projet associatif ou de « tête de réseau » au sein des associations. Ces subventions, parfois appelées « poste Fonjep », parce qu'elles constituent une forme de reconnaissance de l'Etat, ont un « effet levier » pour l'obtention de financements complémentaires (collectivités territoriales, principalement) souvent nécessaires pour pérenniser l'action associative et l'emploi attaché.

## 4- Contacts

Annuaire PAVA et CRIB		
ALLIER	<b>Centre Social de Chevagnes</b> 17 N Route Nationale 03230 Chevagnes Tel : 04 70 43 10 94 <a href="mailto:csrchevagnes@orange.fr">csrchevagnes@orange.fr</a>	<b>Centre Social du Pays de Tronçais Val de Cher</b> 7 chemin de Dagouret 03 360 Meaulne Tel : 04 70 06 95 21 <a href="mailto:centre.social.meaulne@wanadoo.fr">centre.social.meaulne@wanadoo.fr</a>
	<b>Centre Social Ebreuil</b> 17 place de la gare 03 450 Ebreuil Tel : 04 70 90 74 80 <a href="mailto:csr.ebreuil.vieasso@orange.fr">csr.ebreuil.vieasso@orange.fr</a>	<b>GE2A</b> rue Aristide Briand , Château de Bellevue 03400 Yzeure Tel : 04.70.44.79.21 <a href="mailto:info@ge2a.fr">info@ge2a.fr</a>
	<b>Ligue de l'Enseignement 03</b> 42 rue du Progrès 03000 Moulins Tél 04 70 46 45 21 <a href="mailto:plenglet.dg@laligue03.org">plenglet.dg@laligue03.org</a>	
CANTAL	<b>CDOS 15 Aurillac</b> 130 avenue Du Général Leclerc , Maison des Sports 15000 Aurillac Tél : 04 71 64 46 52 <a href="mailto:cantal@franceolympique.com">cantal@franceolympique.com</a>	<b>Ligue de l'enseignement 15 (F.A.L 15)</b> rue du 139e R.I 15012 Aurillac Tél 04 71 48 95 56 <a href="mailto:accueil@fal15.org">accueil@fal15.org</a>
	<b>OMJS St Flour</b> 10, Avenue de Besserette 15100 Saint-Flour Tel : 04.71.60.16.00 <a href="mailto:contact@omjs.fr">contact@omjs.fr</a>	<b>PIJ de Maurs</b> Maison des services Place du 11 Novembre 15600 MAURS Tel :04 71 46 87 17 <a href="mailto:pj-cpmaurs@orange.fr">pij-cpmaurs@orange.fr</a>
	<b>Centre socioculturel "A la croisée des autres"</b> 4, avenue de la République 15130 YTRAC Tel: 04.71.47.88.08. <a href="mailto:mbcentresocialytrac@laposte.net">mbcentresocialytrac@laposte.net</a>	
HAUTE-LOIRE	<b>ACIJA Monistrol sur Loire</b> Maison de Brunelles 12, Avenue du Général de Gaulle 43120 Monistrol sur Loire Tel : 04 71 75 47 07 <a href="mailto:acija@wanadoo.fr">acija@wanadoo.fr</a>	<b>Centre social de Brioude</b> 7, Rue de la République 43100 BRIOUDE Tél. : 04 71 74 58 10 <a href="mailto:declicbrioude@wanadoo.fr">declicbrioude@wanadoo.fr</a>
	<b>CDOS 43</b> 7 rue Burel 43001 Le Puy-en-Velay Tél 04 71 02 45 01	<b>M.J.C. ESPALY</b> 23 avenue de la Mairie , Maison des Loisirs, 43000 Espaly-Saint-Marcel Tél 04 71 05 20 09 <a href="mailto:mjc@mjcspaly.com">mjc@mjcspaly.com</a>
PUY DE DOME	<b>AIA</b> 9 avenue de thiers , 63120 Courpière Tél. 04 73 51 26 77 <a href="mailto:aia.courpiere@bbox.fr">aia.courpiere@bbox.fr</a>	<b>CREFAD</b> 9 rue sous les Augustins 63000 Clermont-Ferrand TEL 07 77 33 36 89 <a href="mailto:combrailles@crefadauvergne.org">combrailles@crefadauvergne.org</a>
	<b>CRES dispositif CLARA</b> 18 rue de la Rochefoucault 63000 Clermont-Ferrand TEL : 04 73 90 41 76 <a href="mailto:mission.clara@cres-auvergne.org">mission.clara@cres-auvergne.org</a>	<b>CDOS 63</b> 15 bis rue du Pré la Reine 63100 Clermont-Ferrand TEL 04 73 14 09 61 <a href="mailto:puydedome@franceolympique.com">puydedome@franceolympique.com</a>
	<b>COOPER'ACTION</b> place du 1er Mai 63000 Clermont-Ferrand	<b>Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme - Juniors Associations</b> 31 rue Péliissier 63100 Clermont-Ferrand TEL 04 73 91 00 42 <a href="mailto:juniors@fal63.org">juniors@fal63.org</a>